



Mauvezin, le jeudi 2 juin 2022

Compte-rendu du Conseil Communautaire Bastides de Lomagne Du Lundi 30 Mai 2022 à 20h00 à Mauvezin

Nombre de délégués en exercice : 56
Présents : 46
Procuration : 5
Excusés : 5
Votants : 51

Validation du Procès-Verbal du 11 Avril 2022

Adopté à l'unanimité

Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration du CIAS

Monsieur le Président expose au Conseil que Mme Alexandra Brassart souhaite quitter le Conseil d'Administration du CIAS. Il propose pour la remplacer Mme Cécile Hervé.

Adoptée à l'unanimité

Mise à disposition des services techniques communaux pour l'entretien des STEP* et des écoles

(*STation EPuration)

Renouvellement des conventions pour les communes concernées pour une durée de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

Délibération concernant la solidarité aux populations déplacées en temps de guerre

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de soutenir les familles de déplacés en permettant l'accès à la restauration scolaire et à l'accueil péri extrascolaire de manière gratuite.

Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un suppléant au SIDEL pour la commune de Mauroux

Suite à la démission d'un conseiller municipal, la commune de Mauroux propose la candidature de M. Christian Cardona.

Adoptée à l'unanimité

Information - SCOT de Gascogne

Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, M. Patrick Bet, est intervenu sur le SCOT de Gascogne afin de faire un point sur le déroulement des étapes.

Une commission « Aménagement du territoire » va être programmée prochainement et où le SCOT sera abordé.

Information - Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, M. Patrick Bet, est intervenu afin de faire un point sur le PCAET en présentant les enjeux, les leviers d'actions ainsi que les prochaines étapes.

Information - OPAH*

(*Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)

Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, M. Patrick Bet, est intervenu afin de faire un point sur l'OPAH.

Un comité technique est prévu début Juillet.

Modification du tableau des emplois

Le tableau des emplois est modifié de la façon suivante :

Création : 1 poste Instructeur Urbaniste en catégorie B : réussite à un concours

1 poste Agent de Maîtrise : promotion interne

Suppression : 1 poste Adjoint Administratif

1 poste Adjoint Technique

Adoptée à l'unanimité

Election professionnelle

Au 1^{er} Janvier 2023, le Comité Technique et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions Travail fusionnent pour devenir le Comité Social Territorial.

Le collège employeur sera composé de 3 titulaires (G. Bégué, M. Fourreau, C. Romero) et de 3 suppléants (B. Discors, A. Laffont, JJ. Sagansan).

Le collège représentants du personnel sera composé de 3 titulaires et 3 suppléants avec paritarisme avec voix délibérative (5 femmes et 1 homme)

Adoptée à l'unanimité

Recours au service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaite s'engager pour une période de 6 à 12 mois (loi du 10 Mars 2010) dans une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention pour au moins 24h hebdomadaire. La Communauté de Communes a choisi comme thématique la randonnée pédestre.

L'agrément est délivré pour 2 ans, et l'indemnité est versée directement par l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Participation à la santé et à la prévoyance

Monsieur le Président expose à l'assemblée l'obligation pour les collectivités de participer à la complémentaire « prévoyance - maintien de salaire » à compter du 1^{er} Janvier 2025, et à la complémentaire « santé » au 1^{er} Janvier 2026.

Concernant la complémentaire santé, le plafond est fixé à 15€, il propose de répartir de la manière suivante :

- 1^{er} Janvier 2023 : 5€
- 1^{er} Janvier 2024 : 10€
- 1^{er} Janvier 2025 : 15€

Concernant la complémentaire prévoyance - maintien de salaire, le plafond est fixé à 7€. Cette somme sera versée à compter du 1^{er} Janvier 2025. (Actuellement 5€)

Adoptée à l'unanimité

Modification du plan de financement des travaux écoles - ALAE - ALSH 2022

Le plan de financement a été modifié :

Montant Financement	144 496.69€
DETR - 40%	57 798.67€
Région - 10%	14 449.67€
Conseil Départemental - 25%	36 124.17€
CAF	7 224.83€
Autofinancement CCBL - 20%	28 899.35€

Adoptée à l'unanimité

Décision Modificative n°1 - Virement de crédit

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la subvention prévue au 65548 « Syndicat Mixte de Touget » était de 27 000€.

La facture s'élève à 27 176€ (délibération en ce sens), il convient donc d'effectuer un virement de crédit.

FONCTIONNEMENT

Objet des dépenses	DEPENSES		RECETTES	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Prestations de service	611	-176		
Contributions	65548	+176		
TOTAL		0		

Adoptée à l'unanimité

Séance levée à 22h10